

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. 24 du Code de l'Administration Communale)

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Nicolas la Chapelle se réunira en

Séance ordinaire le jeudi 23 octobre 2025 à 18h30 en mairie

Lecture des décisions du maire et des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Ordre du Jour :

- Affaires générales : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 juillet 2025
- Finances : Avis d'appel à la concurrence pour la location à titre précaire du restaurant d'altitude Les Avenières
- Energie : Enfouissement des réseaux de distribution d'électricité BT Signature d'une convention avec le SDES
- Biens communaux : Convention de partenariat avec l'OTI de Flumet/Saint Nicolas la Chapelle dans le cadre de la mise en place d'un GR de Pays.
- Transports : Groupement de commandes avec la commune de Flumet pour l'organisation des navettes hivernales
- Intercommunalité : Approbation du rapport 2025 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
- Forêts : Intégration de bois privés dans le domaine privé de la commune

Divers :

- Points sur les travaux : presbytère de Chaucisse et de l'annexe du Chalet du Marteray
- Demande de concession au cimetière du Chef-Lieu par une famille en résidence secondaire
- Inauguration du presbytère de Chaucisse
- Bogneuve et Avenières : travaux à envisager
- Eglise de Chaucisse : gestion de la clé
- Arlysère : Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'évacuation des ordures ménagères de la CA Arlysère
- Arlysère : Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif, de l'eau potable
- Arlysère : Rapports 2024 des concessionnaires et prestataires des services Eau et Assainissement
- Arlysère : Bilan des navettes nature été 2025

Saint Nicolas la Chapelle,
Le 16 octobre 2025

Mme le Maire,
Ghislaine JOLY

